

Napoléon III donne ses directives pour Paris

Note manuscrite de l'Empereur Napoléon III aux services de la Commission d'embellissement de Paris.

1. Que toutes les grandes artères aboutissent aux chemins de fer.
2. Que la hauteur des maisons soit toujours égale à la largeur de la rue et ne l'excède jamais.
3. Que dans les tracés des grandes rues, les architectes fassent autant d'angles qu'il est nécessaire afin de ne point abattre soit les monuments, soit les belles maisons, tout en conservant les mêmes largeurs aux rues et qu'ainsi l'on ne soit pas esclave d'un tracé exclusivement en ligne droite.
4. Qu'une carte désignant tout l'ensemble des projets d'amélioration soit imprimée et rendue publique.
5. Que le plan s'étende jusqu'aux fortifications.
6. Que les travaux soient entrepris également sur la rive gauche comme sur la rive droite.
7. Que les travaux d'amélioration commencent :
 - a. Par la prolongation de la rue de Rivoli jusqu'à la rue du Faubourg-Saint-Antoine.
 - b. Par la prolongation du Boulevard de Strasbourg jusqu'au quai.
 - c. Par le Boulevard Malesherbes.
 - d. Sur la rive gauche, par la prolongation de la rue des Ecoles jusqu'à la place Sainte-Marguerite d'un côté et de l'autre jusqu'à l'embarcadère du chemin de fer d'Orléans en traversant le jardin des Plantes.

Bibliothèque administrative de la Ville de Paris, ms 1782, f°s 15-17.

Cité par Pierre Casselle, « Commission des embellissements de Paris. Rapport à l'empereur Napoléon III par le comte Henri Simonié », in *Cahier de la Rotonde*, 23, Paris, Rotonde de la Vilette, 2000, p. 11.

Il faut lire les pages consacrées à Paris dans le livre *Discordances des temps, une brève histoire de la modernité*.

Christophe Charles, *Discordances des temps, une brève histoire de la modernité*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 141-162.

